

XIRBÉYAQUP e.V.

§ 1 Name et assis

Première L'association déjouer le nom de «... .. eV"

2ème L'association a son siège à Il est dans l'association du tribunal de district
... .. entrée.

3e L'exercice financier est l'année civile.

4ème L'adresse de la Fondation est la suivante:
... ..

§ 2 Objet

- Le eV est une association d'associations, institutions, individus et entreprises engagées dans la promotion de la pensée et les traditions autochtones en milieu rural, l'art et la culture dans le village et la région ainsi que l'aménagement paysager et de protection de l'environnement. Il a l'intérêt, la coopération et la communication dans la population
.... et de promouvoir la région.

- L'association poursuit exclusivement et directement des fins de bienfaisance au sens de la section des fins fiscales "du code des impôts.

- L'association est politiquement et religieusement neutre.

- L'objectif est atteint en particulier par:

Maintenance, gestion, maintenance, installation et la conception des installations communautaires dans le village.

Promotion de la jeunesse et les personnes âgées en fournissant des salles de réunion et de la scène des événements de groupe spécifique dans le bâtiment -

Soutien de la communauté, la protection et la préservation des traditions et de l'intégration des nouveaux citoyens à travers des événements culturels, expositions, représentations théâtrales et concerts dans le Bâtiment et à l'étranger

Conceptuelle, contribuant ainsi à la tâche, le village pour obtenir sa diversité caractéristique et à s'adapter aux nouvelles exigences fonctionnelles, de l'intégrer dans le paysage et de renforcer de sorte qu'il demeure attrayant comme l'habitat à long terme.

La coopération avec tous les clubs et les collectivités locales.

Documentation de l'histoire locale et les autochtones et de son prolongement dans la Chronique.

Protection de la nature grâce à la collecte des ordures et la plantation d'arbres.

Les idées de projet par des résidents de la communauté Le club est ouvert à, promeut et réalise ceux-ci dans le sens du développement de la communauté.

- Gestion de

Actions et les responsabilités peuvent être régis par les règles de procédure.

§ 3 Mittel de l'association

Première L'association est active. Il ne poursuit pas ses propres besoins économiques. fonds de l'Association ne peut être utilisé à des fins légales.

2ème Les membres ne reçoivent pas de paiements sur les fonds de l'association. Aucune personne de dépenses que le but de l'association sont étrangers, ou utilisés par l'utilisation disproportionnée.

3e Le Inc n'a aucun intérêt économique.

§ 4 Membres

Première membres de l'association peuvent être des personnes physiques mais aussi les personnes morales et les personnes juridiques. Les jeunes de moins de 18 ans, il faut l'approbation du participant / représentant légal / s

2ème Droit de vote à des réunions des membres sont plus de 16 ans.

3e Au cours d'une demande écrite est décidée par le conseil d'administration. Si vous avez des préoccupations du conseil d'administration dirige les demandes d'adhésion de vote à l'Assemblée.

4ème La composition se termine par la sortie, l'exclusion, le retrait de la liste des membres, ou la mort ou des personnes morales et des personnes morales ayant la capacité juridique, à leur résolution.

5e Le retrait peut intervenir à tout moment par notification écrite à un membre du conseil pour représenter.

6e Un membre peut être exclu par la résolution de l'Assemblée par une majorité des membres

présents de $\frac{3}{4}$ des votes valides, si elle a manqué gravement aux intérêts de l'association. Un Exclusion faite dans les six semaines après un avis écrit à la dernière adresse indiquée par lui le droit de faire appel aux membres de l'association. L'appel doit être alloué à la Commission. Les dispositions du Statut de la décision d'exclusion.

7e Les membres qui ne sont plus d'un an a été la contribution des arriérés et deux fois mis en garde en vain, le Conseil retiré de la liste des membres.

8e En cas de résiliation de l'adhésion, toutes les réclamations découlant de l'adhésion de l'argent, sans préjudice du droit de l'association sur les demandes existantes.

9e Les membres d'honneur peuvent être des personnes qui étaient au club et à ses fonctions et les objectifs réalisés services exceptionnels.

§ 5 membres

Première Sur les frais d'adhésion des membres réguliers. Le montant de la taxe annuelle et la date fixée par l'Assemblée générale. (Hauteur?)

2ème Les contributions des membres honoraires est volontaire.

3e La composition est fixée par résolution des membres à la majorité simple.

4ème Les administrateurs ont des droits acquis par les cotisations des membres, chaque année, le 1er payable Mars, ou dans les 4 semaines après l'adhésion.

5e Les autres revenus de l'association se composent de dons et autres contributions.

§ 6 Organes de l'association

Première organes de l'association sont le Conseil et l'Assemblée générale.

§ 7 du Conseil

Première Le conseil d'administration dans le sens du § 26 BGB se compose du président, le premier Et en second lieu Vice-président, le trésorier, le secrétaire et quatre assesseurs et les enseignants le maire ou le maire de la commune Comme une fonction consultative.

2ème L'association est représentée par le président ou son représentant et un autre membre du conseil.

3e Le Conseil est élu par l'Assemblée. Les membres du Conseil sont seuls les membres de l'association. Les membres du Conseil sont élus pour une période de 2 ans. Un membre du conseil demeure en fonction jusqu'à ce qu'une nouvelle élection. Pour la résiliation anticipée d'un Conseil d'administration détermine l'ensemble du Conseil un membre du conseil d'administration de remplacement jusqu'à la prochaine assemblée.

4ème Le conseil de la municipalité est représentée par le maire ou le maire au conseil d'administration. Il / elle peut éventuellement se faire représenter par un membre du conseil.

5e Le conseil est responsable de toutes les affaires de l'association, sauf s'ils sont affectés à un autre organe par la loi. Ses tâches comprennent:

- Le leadership de l'entreprise actuelle,
- la préparation et la convocation de la réunion et de préparer l'ordre du jour,
- mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale,
- la préparation d'un budget, la comptabilité, la préparation du rapport annuel, la soumission de la planification annuelle,
- les décisions sur les demandes d'admission et d'exclusion des membres,
- Les responsabilités de gestion en vertu de la loi et l'autorisation législative.

6e Avec la fin de l'adhésion à l'association et le bureau en tant que membre du conseil se termine.

7e Le Conseil décide à des réunions convoquées par le président ou le vice-président. La présentation d'un ordre du jour n'est pas nécessaire. Le Conseil a le quorum si au moins six de ses membres sont présents. Le Conseil décide par un vote à la majorité, chaque membre du conseil dispose d'une voix.

8e Les décisions du Conseil peuvent également l'urgence par écrit ou par téléphone ou par e-mail ne

sera prise que si tous les membres du conseil ont donné leur consentement pour la procédure. Par écrit ou par téléphone ou par e-mail, où les décisions prises doivent être enregistrées et être signées par le président.

9e Le trésorier doit tenir des livres appropriés pour effectuer le paiement des dépenses approuvées et les comptes à la conclusion de trésorerie annuels à faire. Lui / elle peut être accordée par le conseil d'administration l'autorisation spécifique de la Banque.

§ 8 Assemblée générale

Première Dans l'assemblée, chaque membre aussi membre d'honneur - une voix. Le transfert du vote sur les autres membres ne sont pas autorisés.

2ème L'Assemblée générale est responsable des tâches suivantes:

- l'élection, la révocation et la décharge du conseil d'administration,
- Résolution sur la modification de la gravure et la dissolution de l'association, sur les règles d'association et de règlements,
- Nomination des membres particulièrement méritants que les membres d'honneur,
- Décision sur la mise en place des différents ministères
- l'établissement des frais
- Autres tâches dans la mesure où elles proviennent Placée sous le statut ou après.

3e Au moins une fois par an une assemblée générale doit avoir lieu. Elle est convoquée par le conseil avec un délai de deux semaines, en indiquant l'ordre du jour par demande écrite au dernier membre connu de l'adresse Association. Ceci est une invitation à écrire pour être reçu quand il a été adressée à la dernière adresse connue d'un membre de l'association.

4ème L'ordre du jour doit être recherché, si un membre par écrit au moins une semaine avant la date prévue et justifiée. L'addition doit être rendu public au début de la réunion.

5e Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration. Le Conseil est tenu de le faire, si un tiers des membres demandent la convocation d'écrit indiquant les raisons.

6e L'Assemblée générale a un quorum quand il a été dûment convoquée et au moins un tiers des membres sont présents. Est-ce moins d'un tiers des membres présents, la réunion peut-être temps encore, et a appelé tout de suite après, il peut, indépendamment du nombre des membres présents le quorum.

7e La décision est un scrutin secret, où un quart des membres présents le demande.

8e Résolutions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des suffrages valablement exprimés, les abstentions ne sont pas comptés.

9e Lois exigent un $\frac{3}{4}$ - majorité des membres présents. Cela dépend des votes valides exprimés.

10ème Les décisions du procès-verbal de l'Assemblée sont tenus à, qui est préparé par le secrétaire ou le secrétaire et signé par le chef de l'Assemblée ou le président de la réunion.

11 L'examen des membres pour un mandat de deux ans, deux commissaires aux comptes élus de l'entreprise de trésorerie de l'Association sur la précision de calcul. Le contrôle ne s'étend pas à la pertinence des dépenses approuvées par le Conseil. Une vérification doit être effectuée au moins une fois par an et de faire rapport sur les résultats à l'assemblée annuelle. Le Kassenprüfung s'étend à l'exactitude des opérations, et non pas son utilité.

§ 9 de gestion

Première Le Conseil est autorisé à effectuer la gestion a informé d'un conseil en tant que représentant spécial conformément à § 30 BGB pour z et récupérer il conseille et surveille (sur la légalité distinctes, la pertinence et l'efficacité) et les soulage. Il peut donner le Conseil général ou dans des instructions individuelles.

2ème Le Conseil se compose d'un ou plusieurs membres. Il est indépendant par le conseil dès le début et la fin de la relation de travail avec le club et ordonné l'enlèvement.

3e La direction a le droit à certaines zones de responsabilité ou d'autorité pour certains cas individuels, avec Einzelvertretungsmacht à donner.

4ème Le Conseil est la gestion de la procédure.

§ 10 Dissolution de l'Association

Première La dissolution de l'association est par résolution des membres des membres votants apporter 4/5-Mehrheit. Dans le cas de la dissolution de l'association ou la perte de fins de l'impôt, les actifs de l'association incombe à la communauté Avant la mise en œuvre de la résolution et le transfert de l'actif du club reste d'abord la taxe sera entendu.

§ 11 Entrée en vigueur

Première Le Statut entrera en vigueur le jour de l'inscription au registre des associations auprès du tribunal local en vigueur

2ème Toutes les modifications de rédaction résultant de commandes de la cour ou autre autorité peut exercer le conseil de l'association elle-même.

§ 12 Club Foundation

Première Le Statut a été adopté lors de la réunion de fondation de 13.06.2010 Berlin par les participants de la réunion inaugurale.